

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT 2% DE SYNTHESE – SAISON 2025

Les propositions suivantes ont été travaillées par les membres de la CTR réuni le 10/10/2024, et soumises lors de la réunion des clubs le 23/11/2024

TARIFS 2024/2025

Tarifs d'engagement championnat inchangés (15 € par pilote, sauf : 7 € pour les démos)

Tarifs d'engagement aux courses inchangés :

- 28 € toutes catégories
- 40 € toutes catégories hors délai et 40 € pour les Open
- Tarif inchangé pour les 50/60

AUTRES PROPOSITIONS

- Date limite d'inscription au championnat 2024 : 23/02/2025
- Lors de l'inscription, chaque pilote doit transmettre le document « DEMANDE DE CERTIFICATION COMMISSAIRE DE PISTE MOTO », permettant de reconnaître la formation de commissaire de piste acquise au moment du passage du CASM si vous avez coché la case « qualification d'officiel commissaire de piste ».
- Ne peuvent être complétées par des open que les séries suivantes : B, C, D, 80, féminines, motos anciennes.
- Le choix de la série d'entraînement doit être réalisé lors du contrôle administratif. Les listes seront transmises à 7h30 à l'équipe de chronométrage.
- Rappel : chaque club doit délivrer 2 entrées gratuites pour chaque pilote engagé.